



SOPRAGGLO
ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 1ere Gachée : 12:51 (1) 001098797 Quantité : 8.00 m3		Date : 30/06/2026 012606159187 Réf. commande(2) : 03.22.71.80.80		Zone : ZONE 02 Véhicule : FF122NQ SOP08 Chauffeur : JORDY YUNG Transport :	
Client : SOMME DEPARTEMENT DE 43 RUE DE LA REPUBLIQUE 80026 AMIENS CEDEX 1		Chantier : VILLERS CA VILLERS CAMPSART RD29 A LA SORTIE DIR OISEMONT 80140 VILLERS CAMPSART			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
13:30		00:00		Quantite Origine : 24.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 8.00	
Code Formule 932		Désignation(6)(8) BCP NF EN 206 A2/CN		Certification AUCUNE	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 350	
Appellation commerciale : BCP 350 D12 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 19°C	
Propriétés spécifiées :					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
FIBRES POLYPROPYLENE		PRE 510 0.5 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non